

Séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le dix-neuvième jour du mois d'août deux mille vingt à dix-neuf heures trente (19 h 30) au Centre des arts populaires de Nicolet, 725 boulevard Louis-Fréchette à Nicolet, à laquelle sont présents M^{me} Geneviève **DUBOIS**, préfète et mairesse de Ville de Nicolet, et les maires régionaux suivants :

M. Gilles **BÉDARD**, maire de Sainte-Eulalie ; M. Michaël **BERGERON**, maire de Paroisse de Saint-Célestin ; M. Stéphane **BIRON**, représentant de Ville de Nicolet ; M. Julien **BOUDREAU**, maire de Grand-Saint-Esprit ; M. Éric **DESCHENEAUX**, maire de Pierreville ; M. Réal **DESCHÈNES**, maire de Saint-Wenceslas ; M. Guy **DUPUIS**, maire de Sainte-Perpétue ; M^{me} Denise **GENDRON**, mairesse de Sainte-Monique ; M. Marc-André **GOSSELIN**, maire d'Aston-Jonction ; M. Sylvain **LAPLANTE**, maire de La Visitation-de-Yamaska ; M. Claude **LEFEBVRE**, maire de Baie-du-Febvre ; M. Mario **LEFEBVRE**, maire de Saint-Elphège ; M. Mathieu **LEMIRE**, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval ; M. Raymond **NOËL**, maire du Village de Saint-Célestin, et M. Pascal **THÉROUX**, maire de Saint-François-du-Lac.

Le tout conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9).

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session. M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

Absent : M. Réal **LABARRE**, maire suppléant de Saint-Léonard-d'Aston.

2020-08-217

ADOPTION DES PRIORITÉS 2020 – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 2)

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément au protocole d'entente établi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, doit adopter les priorités annuelles du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » ;

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'action et du budget annuels de la MRC ;

Il est proposé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les priorités 2020 du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » telles que présentées dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de transmettre une copie des priorités 2020 du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait certifié copie conforme
Ce 20 août 2020




MICHEL CÔTE
Secrétaire-trésorier
MRC de Nicolet-Yamaska

Affectations des sommes FRR - volet 2	Répartition du FRR prévue au budget 2020
La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	77 709 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration et mise en œuvre de mesure de soutien à l'attractivité du territoire et accompagnement des municipalités dans leurs démarches de planification et de modification réglementaire ▪ Planification et mise en œuvre de stratégies de développement durable 	<p>67 709 \$</p> <p>10 000 \$</p>
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	542 538 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service-conseil aux entreprises ▪ Attraction et rétention de main d'œuvre ▪ Incubation et accélération ▪ Place aux jeunes immigrants ▪ Subvention programme d'économie sociale ▪ Subventions jeunes entrepreneurs ▪ Subventions programme d'investissement stratégique ▪ Ententes et partenariats ▪ Projets régionaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle d'innovation 	<p>279 371 \$</p> <p>46 000 \$</p> <p>50 000 \$</p> <p>5 000 \$</p> <p>15 000 \$</p> <p>15 000 \$</p> <p>100 000 \$</p> <p>13 500 \$</p> <p>18 667 \$</p>
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	144 948 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service d'accompagnement pour l'élaboration de plans de revitalisation des communautés ▪ Programme « FDST - volet projets majeurs » pour le développement de l'éco-tourisme 	<p>25 553 \$</p> <p>119 395 \$</p>
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement	95 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de l'entente de développement culturel ▪ Grands diffuseurs culturels 	<p>75 000 \$</p> <p>20 000 \$</p>
Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services	69 297 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement professionnel en géomatique ▪ Équipement informatique de géomatique 	<p>59 297 \$</p> <p>10 000 \$</p>
Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin	320 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme « FDST – volet projet locaux » pour assurer un soutien financier au développement local et rural des municipalités 	<p>320 000 \$</p>

Administration générale et financière : 45 000 \$

Total FRR - volet 2 :

1 294 492 \$



MICHEL CÔTÉ, directeur général

19 août 2020
Date : Conseil des maires